

PANAMAGATE : l'embarras des ministres Crombez et Geens



ÉCOLE (SUITE)



Résultats en primaire :
les chiffres qui mentent

Sire, parlez

Sire, Vous devez souvent Vous amuser ou Vous hérisser en lisant la presse et en apprenant par elle ce que Vous n'avez pas encore décidé : que Vous annoncerez Votre abdication le 20 juillet 2013, que Votre fils deviendra roi le 15 novembre 2013, que le Premier ministre a envoyé un sms à ses vice-Premiers pour les préparer à Votre prochain départ, que... que (...) ►►►



Geens et Crombez : « On fait de notre mi

Trois semaines après ses premières révélations sur le Panamagate, Marianne a rencontré Koen Geens, le ministre des Finances (CD&V), et John Crombez, le secrétaire d'Etat à la Lutte contre la fraude fiscale (sp.a).

C'est la première fois que les deux hommes, dont les compétences sont complémentaires - voire partagées -, accordent un long entretien, ensemble, sur la question politiquement sensible de la lutte contre les paradis fiscaux. On les imaginait pugnaces et conquérants. On a rencontré, dans une ambiance froidement cordiale, deux techniciens qui marchent sur des œufs et esquivent les questions qui fâchent. Koen Geens va jusqu'à exprimer de l'empathie pour ce pauvre « centre financier » luxembourgeois contraint d'abandonner sous peu son secret bancaire... Alors que les deux hommes pourraient surfer sur la lame de fond internationale déclenchée par les derniers scandales fiscaux à répétition, leur discours lisse et politiquement correct surprend.

Marianne : Nous avons identifié plus de 160 Belges comme administrateurs de sociétés offshore sous leur nom propre au Panama. Des milliers d'autres se cacherait derrière des prête-noms, selon le fiscaliste Thierry Afschrift. Cela vous surprend-il ?

John Crombez : Le constat, Obama l'a fait à propos d'Ugland House aux îles Caïmans, une villa qui abrite 18 000 sociétés offshore : « Soit c'est l'immeuble le plus grand du monde, soit c'est la plus grande arnaque fiscale de la planète. » Le chiffre de 160 Belges

ne dit rien des montants qui échappent réellement au fisc.

Où en êtes-vous dans le traitement administratif des dossiers Panamagate et OffshoreLeaks ?

J.C. : Des enquêtes sont ouvertes. Ça ne veut pas dire qu'il n'y avait pas d'enquêtes avant : le secret professionnel existe aussi pour les administrations. Je n'aime pas quand une enquête se retrouve dans la presse. Le gouvernement ne peut pas se mêler des enquêtes individuelles. Nous avons la compétence pour coordonner tout ça : il existe à présent une cellule spécifique au sein du Collège pour la lutte contre la fraude.

Quels sont les moyens de pression que vous pouvez avoir sur un paradis fiscal comme le Panama pour mettre fin à l'opacité vendue clé-sur-porte ?

J.C. : Comme secrétaire d'Etat, rien du tout. Je ne pense pas que je puisse mettre la pression sur qui que ce soit.

Koen Geens : Sauf par le biais de Castro. Ils ne te connaissent pas au Panama... (rires)

Et le duo Geens-Crombez ? Quel est son poids au sein du gouvernement pour exercer une pression politique sur des paradis fiscaux ?

K.G. : Le moyen le plus efficace, ce sont les traités contre la double imposition. On vient de négocier un nouveau traité avec la Suisse, et on va négocier un traité sur



la base de la norme FATCA [qui impose à toutes les banques du monde de communiquer les revenus financiers des contribuables américains au fisc US, NDLR] sur l'échange d'informations automatique, d'abord entre l'UE et la Suisse, et ensuite bilatéralement. Pour avancer, nous dépendons de notre administration, de l'Europe et de l'OCDE.



eux... »



APRÈS TROIS ANS ET QUATRE MOIS de négociations, la Belgique n'a toujours pas signé de traité fiscal avec le Panama...

Une convention préventive de la double imposition, prévoyant l'échange de données bancaires, est en négociation entre la Belgique et le Panama depuis janvier 2010. Pourquoi n'est-elle toujours pas signée trois ans et quatre mois plus tard ?

K.G. : Vous parlez d'une lenteur, mais dans un contexte international, le rythme est différent. Pour l'instant, on bénéficie

d'un *momentum* qui nous permet d'aller plus vite. Mais on dépend aussi de tiers, notamment l'administration fiscale.

En 2009, la plupart des paradis fiscaux pointés du doigt par le G20 ont signé non pas une, mais douze conventions bilatérales d'échange d'informations pour sortir des listes noire ou grise de l'OCDE. Et ce en

quelques semaines seulement...

K.G. : Oui. On fait de notre mieux pour faire avancer les choses...

Le 10 mai, le Royaume-Uni, les Etats-Unis et l'Australie ont proposé aux administrations fiscales du monde entier de partager les 400 giga-octets de données bancaires qu'ils détiennent sur des sociétés offshore, dont >



GEENS-CROMBEZ :
un tandem qui dépend
de l'Europe et de
l'OCDE pour avancer.

► **les 260 giga-octets à l'origine de l'OffshoreLeaks. La Belgique a-t-elle demandé l'accès à ces données, comme le ministre français du Budget Bernard Cazeneuve et d'autres l'ont déjà fait ?**

J.C. : Oui, quand ce type d'information sort, l'administration fiscale prend contact avec ses homologues. On l'a déjà fait avec le CD-ROM de la banque HSBC, que la France a partagé. Ce qui a été annoncé en Angleterre, c'est la suite logique d'un mouvement qui a démarré il y a quelques années. Le fisc allemand s'est mis à acheter des CD-ROM volés. Ça a débouché sur des enquêtes menées à leur terme. De plus en plus, il y a eu des fuites de données bancaires. A côté des traités internationaux, ce sentiment que l'anonymat n'est plus garanti à 100 % est très important aussi.

Quand une société belge X reçoit des dividendes d'une société Y située à l'étranger, le régime dit des revenus définitivement taxés (RDT) exonère d'impôt 95 % des sommes perçues, pour éviter qu'elles soient taxées deux fois. Ainsi, seuls 5 % des montants perçus sont taxés. Mais, quand les

sociétés étrangères ne sont pas ou peu taxées, les dividendes qu'elles versent ne bénéficient pas du régime RDT, et sont donc taxés à 100 %. La mise à jour de l'arrêté royal de 2003 - qui dresse la liste des paradis fiscaux pour lesquels le régime RDT ne s'applique pas - tarde à aboutir. Quand cette liste sera-t-elle publiée au Moniteur ?

K.G. : J'ai donné mission à mon administration de venir dans les meilleurs délais avec un projet d'arrêté royal qui modifierait la liste, mais évidemment il n'est pas certain que celle-ci va être élargie. Cet arrêté royal avait été approuvé en Conseil des ministres avant que le gouvernement ne tombe en 2010.

Dans quel délai ?

K.G. : Je ne vais pas me fixer sur un délai, je vous ferai savoir quand l'arrêté royal sera prêt.

Les listes noire et grise de l'OCDE sont vides ou presque. Les critères de l'OCDE sont-ils assez stricts ?

K.G. : Il ne me revient pas de commenter leurs critères. L'OCDE fait quand même

beaucoup de bonnes choses. Le modèle de convention de l'OCDE est positif en matière de non double imposition, et pour l'échange d'informations fiscales à la demande.

J.C. : Je suis d'accord avec ça, tout ce travail qui est fait par l'OCDE, et ce n'est pas nouveau : à la moitié des années 1990, ils avaient déjà fait avancer le dossier. La différence, c'était que les Etats-Unis de George W. Bush s'y étaient opposés. Maintenant c'est l'inverse, c'est les Etats-Unis qui sont à la manœuvre.

En Belgique, depuis un arrêté royal de 2010, les sociétés sont obligées de déclarer les versements qu'elles font dans certains paradis fiscaux. Mais pas les personnes physiques. Or, dans certains pays, comme la France, l'administration a le pouvoir d'interroger tous les ans les banques actives en France pour leur demander tous les versements de plus de 10 000 euros réalisés par des personnes physiques vers des paradis fiscaux. Pourquoi une telle mesure n'existe-



t-elle pas en Belgique ?

K.G. : Je ne crois pas que ce soit un problème. Vous ne trouverez pas beaucoup de personnes physiques qui transmettent plus de 100 000 euros à l'étranger.

Nous parlons de 10 000 euros...

K.G. : Vous parlez de 10 000 euros en France, moi je parle de 100 000 euros. Il n'est pas exclu qu'on modifie les textes en ce sens, mais je ne pense pas que ce soit une faille législative : vous ne trouverez jamais de personnes physiques sur une liste d'actionnaires d'une société belge, mais bien d'autres sociétés.

« Avec les fuites de données bancaires, l'anonymat n'est plus garanti nulle part »
(John Crombez)

Cet arrêté royal, adopté en 2010, devait faire l'objet d'une évaluation dans les deux ans. Qu'en est-il ?

K.G. : On va l'évaluer dans les meilleurs délais.

Pourquoi ce retard ?

J.C. : Quand une évaluation interne a quelques mois de retard, c'est parce qu'il y a d'autres priorités. L'échange automatique d'informations fiscales va avoir un impact bien plus important que les listes. Et ça se voit déjà : en Suisse, le monde politique est partagé, mais les banques, elles, sont en train de modifier leur manière de travailler parce qu'elles savent cet échange inéluctable. Les mentalités changent, y compris dans quelques îles lointaines qui réclament un *level playing field* [cadre où les règles sont les mêmes pour tous, NDLR]. En 2009, quand l'OCDE a publié ses listes grise et

POUR KOEN GEENS,
un « centre financier »
comme le Luxembourg,
c'est bon pour l'emploi.



noire, l'impact était important, mais ça n'a rien résolu.

Le grand-duc de Luxembourg semble abriter un grand nombre de sociétés-écrans où sont logées artificiellement des activités économiques pourtant réalisées en Belgique. Résultat : les bénéfices sont fiscalisés au Luxembourg et les salaires que les dirigeants se versent depuis le Luxembourg y sont taxés aussi, ce qui occasionne une perte séche pour les finances publiques belges. Etes-vous informés de cette situation et que faites-vous pour y remédier ?

J.C. : Au Luxembourg, on nous répond que le problème des sociétés boîtes aux lettres est pire aux Pays-Bas. J'étais à La Haye le jour où l'Union européenne a annoncé qu'elle allait prendre des mesures contre les sociétés boîtes aux lettres dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale et sociale. La une du *Telegraaf* titrait que ça allait coûter 3 milliards d'euros aux Pays-Bas. On dit que le Luxembourg et l'Autriche bloquent au niveau européen. Moi, je suis assez surpris par les ouvertures qu'ils ont faites par rapport aux discussions des années précédentes.

K.G. : Le Premier ministre luxembourgeois a perdu 10 % en popularité depuis qu'il a annoncé que le secret bancaire serait levé...

J.C. : En un jour, c'est énorme...

K.G. : Il ne faut pas sous-estimer l'importance d'être un « centre financier ». Vous pouvez trouver que c'est un euphémisme, mais en même temps, c'est quelque chose qui crée de l'emploi, qui fait une différence énorme pour des pays peu industrialisés. Et donc ce que le Luxembourg et l'Autriche font n'est pas évident. On va dans le bon sens. Il faut rester très critiques, extrêmement prudents, et il faut tout faire pour éviter de faire marche arrière. Si la Suisse, l'Autriche et le Luxembourg suivent l'Union européenne, cela créera un effet d'entraînement chez d'autres pays moins visibles, mais peut-être pires.

Dans le programme de lutte contre la fraude de M. Crombez, il y a la mise en place d'une task force sur les paradis fiscaux. Où en est ce projet en termes de personnel et de moyens matériels, et quelles sont ses missions ?

J.C. : Ça date de quelques semaines avant les révélations de la presse sur les offshores. Il s'agit d'une cellule d'appui constituée d'un petit nombre de personnes, qui dépend du Collège pour la lutte contre la fraude fiscale et sociale. Concernant l'OffshoreLeaks et le PanamaLeaks, une des tâches de ce groupe est d'analyser ce qui sort dans la presse en >


JOHN CROMBEZ EST FIER :

« On a augmenté de 25 % le personnel de l'Inspection spéciale des impôts. »

► regard de la réglementation existante. Les vraies enquêtes fiscales, elles, sont réalisées par l'ISI, dont on a augmenté le cadre opérationnel de 25 % : 130 personnes ont été embauchées l'an dernier.

En 2006, les ministres de la Justice, de l'Intérieur et des Finances ont signé un protocole de collaboration Justice-Finances-Police en matière de lutte contre la fraude fiscale qui utilise des mécanismes complexes ou qui est de dimension internationale. Ce protocole n'est toujours pas opérationnel en 2013. Pourquoi ?

K.G. : Je crois qu'il est dépassé par la nouvelle législation. Depuis 1985, nous avons une charte pour le contribuable. Cette charte a causé problème quand on a voulu avoir une collaboration simple entre différents services – administration fiscale et parquet – pour pouvoir mieux lutter contre la fraude fiscale. Le protocole dont vous parlez date de cette époque-là. Depuis, Carl Devlies, l'ancien secrétaire d'Etat pour la Coordination de la Lutte contre la fraude, a créé la loi « *una via* » grâce à laquelle le directeur

régional peut, dans le cadre de la lutte contre la fraude fiscale, se concerter avec le procureur du roi. Et ce dernier peut poursuivre pénalement les faits punissables dont il a pris connaissance

tion. En grande partie, ceci rend superflu l'exécution du protocole de l'époque. Ce que l'on fait aussi, c'est détacher des fonctionnaires du fisc sur une base temporaire, pour renforcer la magistrature.

« Le Premier ministre luxembourgeois a perdu 10 % en popularité depuis qu'il a annoncé que le secret bancaire serait levé » (Koen Geens)

pendant la concertation. Il peut aussi prendre l'initiative d'une concertation avec l'ISI. Les autorités policières compétentes peuvent participer à la concerta-

En 2005, l'OCDE a demandé aux organisations fiscales de ses pays membres d'adopter des politiques administratives spécifiques et opérationnelles par rapport aux contribuables à haut potentiel de revenus et d'impôts. Qu'a fait la Belgique en la matière ?

K.G. : Le risque d'évasion fiscale est évidemment plus grand chez certains types de contribuables que d'autres. En général, l'instituteur pensionné n'est pas celui qu'il faut contrôler. La Belgique a fait de grands progrès dans le *datamining* [l'exploration de données en croissant, par exemple, plusieurs bases de données, NDLR]. La loi du 3 août 2012 facilite beaucoup l'échange interne des données à caractère personnel entre les différentes administrations. On fait donc des contrôles très pointus, mais on n'aime pas trop en parler parce que



cela ne nous rend pas nécessairement populaires. En matière d'impôt des personnes physiques (IPP), on est dans les 10 % de contribuables contrôlés. Pour l'impôt des sociétés (ISOC), c'est presque 25 %. Les revenus qui proviennent de ces contrôles sont très importants. En 2012, les contrôles de l'ISI ont rapporté plus d'1 milliard, ceux des personnes physiques 3,7 milliards.

« La cellule la plus rentable, c'est celle qui s'occupe des carrousels TVA, et c'est moins de trois personnes »
(John Crombez)

Vous n'avez pas répondu à la question, qui portait sur la mise en place d'une cellule, au sein de l'ISI par exemple, qui se spécialiseraient dans l'analyse des personnes à très hauts revenus, comme la France ou l'Angleterre l'ont fait. Y réfléchissez-vous ?

J.C. : Le ministre a répondu. On est plus loin que ça. On veut utiliser beaucoup plus de données. On a déjà la plateforme créée par Hendrik Bogaert [secrétaire d'Etat à la Fonction publique, NDLR] pour l'échange d'informations au sein du fédéral, mais aussi avec les communautés. On a aussi la loi sur la protection de la vie privée qui permet de sélectionner des dossiers où la probabilité est très élevée qu'il y ait un montage fiscal douteux. A ma connaissance, il n'existe pas de problème particulier en Belgique avec les personnes à haut potentiel de revenus.

Les syndicats disent que les fonctionnaires du fisc sont démotivés, car le datamining les pousse à contrôler des « petits poissons » qui rapportent peu...

J.C. : Là où les syndicats ont un peu raison, c'est quand les contrôleurs de terrain constatent qu'une sélection de contribuables déterminée par l'ordinateur au niveau central ne « fonctionne » pas. On tient désormais compte du feedback et on est en train de corriger le tir.

Les demandes de régularisation fiscale pour les Belges qui ont de l'argent non déclaré à l'étranger explosent. Le service des décisions anticipées chargé de recevoir les demandes est débordé et manque de personnel. Sachant qu'un contrôleur fiscal rapporte bien plus qu'il ne coûte – un contrôleur « senior » rapporterait 30 fois plus, selon le fisc bri-

tannique –, ne faudrait-il pas renforcer les effectifs ?

K.G. : On a augmenté le cadre de l'ISI. On fait moins de contrôles, mais plus de contrôles pointus. Pour tous les Etats au monde, il s'agit de faire plus avec moins de gens. Le nombre de fonctionnaires a diminué sensiblement : 5 000 personnes ces dernières années. Il faut augmenter l'efficacité des agents par le biais de techniques comme le datamining, par des moyens informatiques qui rendent notre administration plus efficace en mettant plus de gens là où ils peuvent faire la différence. Par exemple au sein de l'ISI, ou pour les régularisations à titre temporaire.

J.C. : La cellule la plus rentable, c'est celle qui s'occupe des carrousels TVA, et ça ne représente même pas trois personnes. Avant, on perdait un milliard d'euros par an. Aujourd'hui, juste 18 millions.

Dans le dossier des diamantaires anversois, une transaction record vient d'être réalisée par l'ISI avec la firme Omega Diamonds : 160 millions d'euros, dit-on, impôts et pénalité comprises. Or, il serait question d'une fraude de 2,3 milliards d'euros. Est-on sûr que le montant de la transaction couvre bien l'impôt étudié, comme l'exige la loi ?

J.C. : C'est au parquet de décider ce qu'est l'amende acceptable, au cas par cas. Les 2,3 milliards, c'est le chiffre d'affaires de la société. L'ISI a calculé l'impôt sur les bénéfices, la taxation normale, plus une amende de 30 %. Doit-on être content de la somme ? Je n'en sais rien. Tout ce que je peux dire, c'est que cette loi sur les transactions élargies a été appliquée dans le cadre d'une grande fraude et qu'un montant a été payé. Contrairement à certaines procédures qui durent très longtemps et n'aboutissent pas toujours.

Jean-Claude Delepierre, président de la Cetif (Cellule de traitement des informations financières), a déclaré à L'Echo qu'il n'y a « aucune coordination dans la lutte contre la délinquance financière organisée » en Belgique. Ce n'est donc pas une priorité du gouvernement ?

J.C. : Je comprends qu'il sonne l'alarme, et qu'il demande plus de coordination, mais dire qu'il n'y en a pas, ce n'est pas vrai. ■ PROPOS RECUEILLIS PAR DAVID LELOUPE ET QUENTIN NOIRFALISSE



POUR CROMBEZ, « en 2009, les listes de l'OCDE n'ont rien résolu ». Or, pour Geens, « on dépend de l'Europe et de l'OCDE pour avancer »...